



**ATTENTION!**

**Votre fiche d'inscription vous sera remise par l'éducateur**



## Comment remplir son dossier ?

Vous devrez le récupérer auprès de l'éducateur **entre le 10 et le 21 juin 2019** et y joindre :

- ✓ **Questionnaire de santé rempli** (à télécharger sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47821>) ou certificat médical de moins de 3 mois.
- ✓ **Autorisation d'hospitalisation remplie** (uniquement pour les mineurs).
- ✓ **Document « rappels du règlement intérieur » signé**
- ✓ **Photocopie d'un justificatif de domicile** si vous êtes Champinois.
- ✓ **Règlement de la cotisation** (le montant figure sur votre dossier)

N'hésitez pas à consulter les infos mises à jour sur le site de la section <http://www.rscnatation.fr>



## Quand rapporter son dossier ?

Vous devrez rapporter **le dossier complet** lors des permanences organisées par le bureau de la section.

- **Le samedi 22 juin** de 9h à 12h (salle des mille clubs, 48 rue Jules Ferry)
- **Le samedi 29 juin** de 14h à 17h (salle des mille clubs, 48 rue Jules Ferry)

Une attestation Multi-activités pourra être délivrée si besoin le jour même



## Je ne suis pas disponible à ces dates

Vous avez la possibilité de déposer votre dossier par un tiers lors des permanences mais attention, assurez vous qu'il soit bien complet.



## Tout dossier de pré-inscription rendu en dehors de ces permanences sera refusé

Il vous restera la possibilité, si vous êtes Champinois, de vous inscrire lors du forum des associations organisé en septembre prochain, sous réserve de places disponibles, pour les cours d'aquagym et adultes loisir (vous ne serez pas prioritaire). En revanche « tirage au sort » pour les enfants.

**Ces permanences sont uniquement réservées aux adhérents de la saison 2018-2019**

**Les adhérents de la saison en cours n'ayant pas récupéré leur fiche peuvent se présenter aux permanences avec les autres documents obligatoires**

Comme les dossiers incomplets seront refusés, **veillez à prendre rapidement rendez-vous** avec votre médecin ou dans les centres municipaux de santé de la ville de Champigny (<http://www.champigny94.fr/tous-vos-droits/les-centres-municipaux-de-sante>) pour faire établir votre certificat médical



## Et les bons CAF, coupons « tous en club », les participations des CE ?

**Les chèques ne seront encaissés qu'en octobre.** Si vous n'avez pas encore reçu vos bons CAF ou chèques de comité d'entreprise, l'échange pourra être fait tranquillement **durant les permanences prévues** après la rentrée.